

Lettre ouverte à Mme le Préfet Isabelle DAVID



Niort, le 28 septembre 2017

Madame le Préfet,

Comme vous avez pu le constater dès votre prise de fonction au mois d'août et cette semaine encore lors du CODERST sur le projet des 19 réserves de substitution sur le bassin de la Sèvre Niortaise, la gestion de l'eau est une question particulièrement sensible dans le département.

La France Insoumise 79 tient à cette occasion à réitérer son soutien entier au collectif associatif et citoyen « Bassines non merci »* qui a appelé à se réunir mardi 26 septembre devant la Préfecture de Niort pour s'opposer à ce projet, en particulier car :

- Ce projet de 64.5 millions d'euros selon l'enquête publique (!) est financé majoritairement par de l'argent public alors qu'il ne bénéficie réellement qu'à une minorité d'irrigants parmi les agriculteurs ayant recours à cette pratique ;
- Ce projet est destiné essentiellement à l'irrigation de cultures intensives de maïs qui sont gourmandes en eau, en engrais et en pesticides, et qui sont du fait à l'origine de nombreux désordres environnementaux à l'échelle locale, notamment en ce qui concerne les sols et la ressource en eau, tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif, alors qu'à peine un quart de ce maïs est destiné à un usage local ;
- Ce projet n'est assorti d'aucune réelle remise en cause contraignante de ces pratiques agricoles intensives qu'il ne vise au contraire qu'à pérenniser, alors qu'il serait possible d'utiliser ce financement conséquent pour des projets à bien meilleure valeur ajoutée et à l'impact plus efficace sur l'économie locale (par exemple en œuvrant pour l'instauration de meilleures pratiques agricoles et de circuits courts au bénéfice d'une alimentation accessible et de qualité pour la population deux-sévrière) comme sur la protection de l'environnement et de la ressource en eau en particulier ;
- Ce projet ne répond ainsi pas de façon pertinente et durable aux enjeux des dérèglements climatiques présents et à venir, qui s'observent d'ores et déjà par des pénuries d'eau de plus en plus fréquentes et précoces, puisqu'en perturbant le grand cycle de l'eau il nuit au bon remplissage des réserves naturelles en eau et peut même être à l'origine d'assecs dès l'hiver (!), comme cela s'est malheureusement produit en février 2017 lorsqu'un remplissage de retenue a entraîné l'assec du cours d'eau de Lusseray (à l'origine de l'arrêté préfectoral pris en urgence le 21 février afin d'interdire le remplissage des retenues du secteur) ;
- Il existe déjà des ouvrages similaires dans le département et dans les départements voisins pour lesquels on a désormais un recul d'une dizaine d'année, et où le bilan environnemental et économique semble questionable et questionné, même par certains agriculteurs en bénéficiant.

Aussi, la France Insoumise 79 appuie la demande qui vous a été transmise lors du CODERST par la délégation de représentants du collectif associatif et citoyen, à savoir qu'un moratoire soit organisé afin de dresser un bilan complet et impartial sur le bien-fondé de ces projets au vu des expériences voisines.

* Collectif composé de citoyens et d'élus et de plusieurs associations écologistes, syndicales, citoyennes, des Deux-Sèvres et de la Charente Maritime : <https://www.facebook.com/events/1929873080671309>

Il nous semblerait aussi pertinent que le résultat de cette étude soit rendu public, et qu'il soit par la suite organisé un référendum local afin que l'ensemble de la population deux-sévrière puisse se prononcer en connaissance de cause sur la réalisation de ce projet et l'énorme investissement d'argent public qu'elle implique.

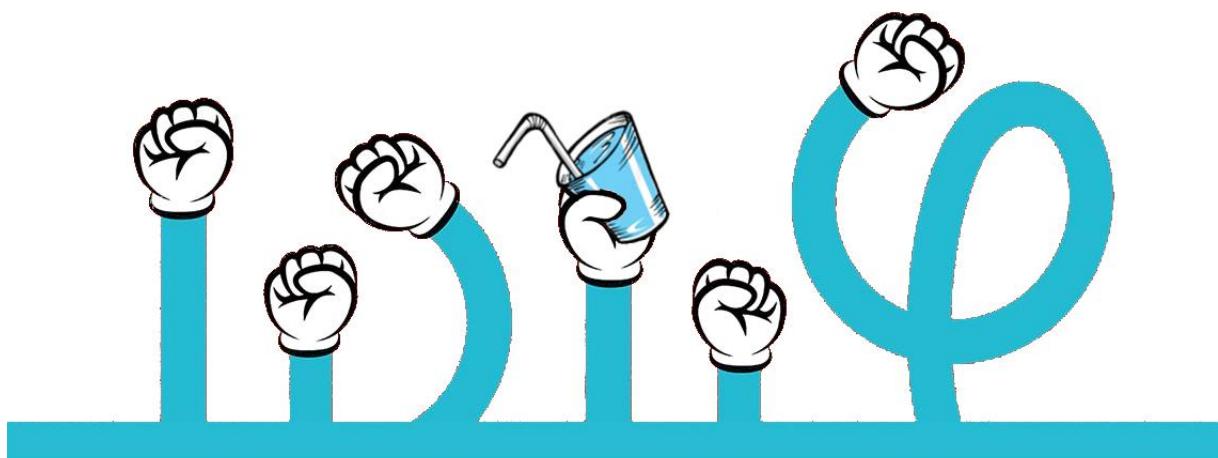
Enfin, et afin que la situation de Lusseray en février 2017 serve d'exemple et ne se reproduise pas, il semble important de vous rappeler que l'arrêté préfectoral du 26 avril 2017 visant à l'interdiction du remplissage des retenues à usage d'irrigation et de tous les plans d'eau sur l'ensemble du département, prend fin au 30 septembre 2017.

Or, au vu de l'état toujours critique des réserves naturelles en eau et par prudence vis-à-vis d'une recharge potentiellement tardive comme il y a eu l'hiver dernier, ce qui aurait des conséquences graves sur l'alimentation en eau potable de certains secteurs du département, il semble impératif de prévenir en anticipant la reconduction de cet arrêté pour s'assurer qu'aucun prélèvement ne vienne perturber le bon remplissage des nappes tant que la situation ne se sera pas significativement améliorée.

Nous savons que l'avis favorable du CODERST n'est que consultatif et que vous avez le pouvoir d'organiser le moratoire demandé, et même un référendum local par la suite. Nous espérons que vous saurez être sensible à ces arguments autant qu'à l'avis défavorable de l'ARS sur ce dossier, et que vous mettrez tout en œuvre pour vous assurer que ce financement massif d'argent public soit utilisé démocratiquement et à bon escient.

Nous vous remercions pour votre prise en compte et nous vous prions de croire en nos sincères salutations.

Les membres de la [France Insoumise 79](#),
en soutien au collectif associatif et citoyen « [Bassines non merci](#) »



* Collectif composé de citoyens et d'élus et de plusieurs associations écologistes, syndicales, citoyennes, des Deux-Sèvres et de la Charente Maritime : <https://www.facebook.com/events/1929873080671309>